	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-78

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLÉ	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2023-78

RER métropolitain - Convention de cofinancement d'un accord cadre pour des analyses complémentaires aux études réalisées par la SNCF - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La feuille de route du RER Métropolitain, actualisée en mars 2022, dresse la liste des nombreuses opérations d'aménagements ferroviaires nécessaires à la concrétisation du projet sur l'ensemble des trois lignes Libourne-Arcachon, St Mariens-Langon et la ligne du Médoc. Ces opérations font actuellement l'objet d'études techniques de la part de la SNCF et des filiales, qui en assurent la Maîtrise d'Ouvrage, et mènent généralement également les études de Maîtrise d'œuvre.

Ces opérations engagent tant en études qu'en travaux, de lourds investissements pour les principaux financeurs que sont la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, le Département et l'Etat. Afin de pouvoir estimer au mieux les solutions techniques et financières proposées par SNCF, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole ont souhaité disposer, pour certaines études, d'une expertise indépendante du maître d'ouvrage, afin d'évaluer la justesse des propositions par rapport aux besoins, et l'optimisation des solutions étudiées voire d'appréhender de nouvelles alternatives. Cette prestation sera mobilisée en fonction des besoins et au cas par cas sur décision commune des deux partenaires Région et Métropole.

Afin de réaliser ces expertises complémentaires, la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec Bordeaux Métropole, a décidé de conclure un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents : « Analyses complémentaires aux études réalisées par SNCF Réseau dans le cadre du volet ferroviaire du RER Métropolitain de l'aire bordelaise étendu à l'échelle départementale girondine » (référence marché Région 2022I000E03148), sur une durée de 4 ans.

La Région est maître d'ouvrage de cet accord-cadre. Bordeaux Métropole, en tant que partenaire de la Région sur le projet de RER Métropolitain, sera étroitement associé à la définition des expertises et à leur réalisation, sera représentée aux réunions techniques et aux Comités de Pilotage, et participera à la validation du contenu des études présentées par les titulaires au même titre que la Région, maître d'ouvrage.

Afin de formaliser le principe du cofinancement de la Métropole aux études menées via cet accord cadre, une convention est proposée à l'adoption du Conseil. La convention est bâtie sur un principe de répartition à parts égales des coûts des études lancées au travers de l'accord cadre : La Région finance à l'avance 100% des prestations liées aux marchés subséquents à l'accord-cadre en tant qu'entité adjudicatrice, et Bordeaux Métropole verse sa

participation financière, à hauteur de 50%, à la Région.

L'assiette de financement est plafonnée au montant maximum de l'accord-cadre d'études, qui est de 416 660 € HT soit 499 992 € TTC. La part de la Métropole est ainsi au maximum de 208 330 € HT. Le montant réellement supporté par la Métropole dépendra des études dont le lancement sera décidé conjointement avec la Région.

La convention est établie pour une durée de 4 ans, couvrant la durée de l'accord cadre auquel elle se rapporte.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la feuille de route révisée du RER Métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de travailler avec la Région Nouvelle Aquitaine sur la définition des besoins en matériel roulant du RER Métropolitain et sur la stratégie de gestion du parc,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études conclues au travers de l'accord « Analyses complémentaires aux études réalisées par SNCF Réseau dans le cadre du volet ferroviaire du RER Métropolitain de l'aire bordelaise étendu à l'échelle départementale girondine » (référence marché Région 2022I000E03148), pour les opérations du RER Métropolitain auxquelles la Métropole prend part financièrement.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal sur le chapitre 204, article 2324, fonction 852, sous réserve du vote des crédits aux budgets primitifs 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	